

Publié sur actualites/augmentation-du-taux-de-la-contribution-employeur-etat-a-compter-du-1er-janvier-2025 (<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/augmentation-du-taux-de-la-contribution-employeur-etat-a-compter-du-1er-janvier-2025>)

Augmentation du taux de la contribution employeur État à compter du 1er janvier 2025

30 janvier 2025

Le décret n° 2025-61 du 22 janvier 2025 porte à 78,28 % le taux de la contribution employeur due au compte d'affectation spéciale « Pensions » au titre des fonctionnaires civils de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire, qu'ils soient employés par l'État ou détachés, et au titre des militaires détachés en dehors de l'État, soit une hausse de quatre points. L'entrée en vigueur de ce décret est le 1er janvier 2025.